Sainte-Geneviève-des-Bois (91700) et la CA Cœur d'Essonne
État des lieux des dispositifs de sécurité civile et de résilience alimentaire - PCS, PICS, DICRIM, PAT - 21 communes

Rapport d'étude - 10CRIM Conseils

Un dossier réalisé par

Pour le compte de

Date : 1er novembre 2026

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Méthodologie et limites des données

La présente étude repose sur l'exploitation des bases de données officielles de l'État - principalement **Géorisques** et **GASPAR**, qui recensent les documents de prévention des risques (**document d'information communal sur les risques majeurs - DICRIM, plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)**) déclarés par les communes et les services de l'État - ainsi que sur le portail national des **projets alimentaires territoriaux** (france-pat.fr), les référentiels géographiques de l'INSEE et de la BANATIC, et les sites officiels de la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne.

Il convient d'expliquer simplement comment ces chiffres sont produits. Lorsqu'une commune élabore ou met à jour son DICRIM, elle le transmet aux services de l'État, qui l'enregistrent dans la base nationale. C'est donc une **déclaration spontanée** : un document existe-t-il réellement et a-t-il été transmis ? La base reflète ce qui a été déclaré, pas nécessairement ce qui existe sur le terrain. Plusieurs situations peuvent ainsi créer des écarts entre les chiffres et la réalité :

- Un DICRIM peut exister sans être déclaré : la commune l'a élaboré, mais ne l'a pas transmis, ou l'a transmis sous une autre forme. Il n'apparaît alors pas dans les statistiques ;
- Un DICRIM peut être déclaré mais ne plus correspondre à la réalité du terrain : la date de publication est ancienne, les risques ont évolué, le document n'a pas été mis à jour ;
- Les bases elles-mêmes comportent des imperfections : dates manquantes ou par défaut, communautés de communes fusionnées dont les documents restent enregistrés sous les anciens codes, doublons ;
- Le niveau d'exhaustivité varie selon les territoires : certaines communes ou intercommunalités déclarent systématiquement, d'autres plus rarement.

Ces écarts pourraient, à la marge, remettre en cause la lecture fine de tel ou tel chiffre. **La photographie exacte de chaque commune ne peut être confirmée que par une vérification directe auprès des services concernés.** Il faut néanmoins être clair sur la portée de ces limites : elles affectent la lecture au cas par cas, à l'échelle d'une commune ou d'un document. Elles n'affectent pas la validité des orientations d'ensemble qui constituent le cœur de nos rapports.

En d'autres termes : les chiffres que nous publions sont la meilleure photographie disponible ; ils doivent être lus comme des **indicateurs de tendance**, non comme des certifications individuelles ; et ils justifient pleinement les plans d'action que nous recommandons.

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Complément méthodologique - Recherche sur les sources publiques

Pour dépasser la limite de la déclaration spontanée, 10CRIM Conseils complète les bases officielles par une **recherche sur les sources publiques en ligne**, conformément au cahier des charges des études PCS/PICS/DICRIM. La recherche a été menée sur **l'intégralité des 21 communes** de la CA Cœur d'Essonne Agglomération : sites internet des communes, préfectures, délibérations des conseils municipaux, Répertoire National des Élus (ministère de l'Intérieur), presse locale. Les documents ainsi découverts sont intégrés à l'analyse et **signalés comme « trouvés en ligne, non recensés dans les bases officielles »**. Un point important doit être posé d'emblée : **l'absence d'un document en ligne ou dans une base ne permet pas, à elle seule, d'en établir l'inexistence.** Les statuts utilisés dans ce rapport distinguent donc explicitement ce qui est établi, ce qui est mentionné, ce qui est rapporté et ce qui reste à confirmer (voir l'annexe méthodologique et la légende des tableaux).

Cadre d'analyse propre à la présente étude

La présente étude porte sur la **commune de Sainte-Geneviève-des-Bois (91700)**, code INSEE **91549**, département de l'**Essonne (91)**, région Île-de-France, environ **35 438 habitants**, commune siège de la Communauté d'Agglomération **Cœur d'Essonne Agglomération** (siren 200057859). Conformément au cahier des charges, l'étude est étendue à **l'intégralité des 21 communes** de l'intercommunalité - Sainte-Geneviève-des-Bois étant traitée comme commune cible détaillée, et les 20 autres communes faisant l'objet d'un état des lieux (descriptif, DICRIM, PCS, descriptif politique). L'ensemble des communes est concerné par le **plan intercommunal de sauvegarde (PICS)** à l'échelle de l'EPCI.

Population : le total de l'agglomération, calculé comme la somme des populations légales INSEE (millésime 2026, population municipale, d'après le référentiel INSEE diffusé par geo.api.gouv.fr), s'établit à **209 086 habitants**. Ce chiffre diffère d'une page de présentation de l'agglomération indiquant environ 198 000 habitants ; l'écart peut résulter de différences de millésime, de définition ou de méthode de calcul ; la source de la valeur publiée par l'agglomération n'ayant pas été rapprochée, l'écart reste à expliquer.

Les données chiffrées ont été extraites les **1er et 2 novembre 2026** via l'API Géorisques V2 (jeton Cerbère officiel) pour la commune et l'ensemble des communes de l'EPCI, croisées avec le référentiel communal INSEE (COG 2026) et la base nationale des EPCI (BANATIC / geo.api.gouv.fr). Les codes INSEE ont été vérifiés via geo.api.gouv.fr. Les documents officiels (DICRIM) ont été analysés à partir des fichiers PDF mis en ligne par les communes. Le descriptif politique repose sur le Répertoire National des Élus (mandature 2026-2032) croisé avec les résultats officiels des élections municipales des **15 et 22 mars 2026** (ministère de l'Intérieur) et la presse locale. Toute donnée non vérifiable est signalée comme « information non confirmée par une source primaire consultée ».

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Date de clôture des vérifications : 3 novembre 2026 (distincte de la date de rédaction inscrite en page de garde).

Grille de confiance appliquée : (1) document primaire vérifié (PDF officiel téléchargé et lu) ; (2) source officielle secondaire (préfecture, ministère, INSEE, AMF, DRIAAF) ; (3) source de presse ; (4) information non confirmée par une source primaire consultée. Chaque affirmation du rapport se rattache à l'un de ces quatre niveaux.

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Première partie - Le territoire des 21 communes de Cœur d'Essonne Agglomération

Présentation de l'intercommunalité

Cœur d'Essonne Agglomération (siren 200057859) est une communauté d'agglomération de l'**Essonne (91)**, située dans le sud-ouest de l'agglomération parisienne. Elle regroupe **21 communes** (siège : Sainte-Geneviève-des-Bois). Le conseil communautaire compte 73 sièges. Le territoire est structuré autour de la vallée de l'**Orge** et de la **Sallemouille**, à la confluence des plateaux du Hurepoix et du Gâtinais français.

Les 21 communes de l'intercommunalité

Commune	Code INSEE	Population (INSEE 2026)	DICRIM : preuve	PCS : statut de preuve	Critère PCS
Arpajon	91021	11698	Document consultable en ligne (édition 2024)	Mention officielle ; arrêté non retrouvé	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille (couvre la commune)
Avrainville	91041	1052	Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	À confirmer (autres critères L.731-3)
Breuillet	91105	9157	Document consultable en ligne (édition 2024)	Existence mentionnée ; arrêté non retrouvé	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille (couvre la commune)
Bruyères-le-Châtel	91115	3788	Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille (couvre la commune)
Brétigny-sur-Orge	91103	26658	Document consultable en ligne (édition 2011)	Mention officielle ; arrêté non retrouvé	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille (couvre la commune)

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Commune	Code INSEE	Population (INSEE 2026)	DICRIM : preuve	PCS : statut de preuve	Critère PCS
Cheptainville	91156	2204	Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées	Élaboration annoncée (en cours) ; aucune preuve d'arrêté	À confirmer (autres critères L.731-3)
Fleury-Mérogis	91235	13721	Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	À confirmer (autres critères L.731-3)
Guibeville	91292	923	Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	À confirmer (autres critères L.731-3)
La Norville	91457	4268	Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	À confirmer (autres critères L.731-3)
Le Plessis-Pâté	91494	4154	Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	À confirmer (autres critères L.731-3)
Leuville-sur-Orge	91333	4271	Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille (couvre la commune)
Longpont-sur-Orge	91347	6482	Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille (couvre la commune)
Marolles-en-Hurepoix	91376	5708	Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	À confirmer (autres critères L.731-3)

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Commune	Code INSEE	Population (INSEE 2026)	DICRIM : preuve	PCS : statut de preuve	Critère PCS
Morsang-sur-Orge	91434	21667	Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille (couvre la commune)
Ollainville	91461	5455	Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées	Existence (2016) + actualisation annoncée (2024) ; arrêté non retrouvé	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille (couvre la commune)
Saint-Germain-lès-Arpajon	91552	11623	Mention officielle, document non retrouvé	Existence mentionnée ; date non publiée	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille (couvre la commune)
Saint-Michel-sur-Orge	91570	21776	Document consultable en ligne (~2019)	Existence mentionnée ; date non publiée	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille (couvre la commune)
Villemoisson-sur-Orge	91667	7332	Document consultable en ligne (édition 2017)	Acte : arrêté consultable	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille (couvre la commune)
Villiers-sur-Orge	91685	4545	Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille (couvre la commune)
Égly	91207	7166	Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille (couvre la commune)
Sainte-Geneviève-des-Bois (cible)	91549	35438	Document consultable en ligne (édition 2020)	Existence mentionnée ; arrêté non retrouvé	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille (couvre la commune)

Légende des statuts : *Document consultable en ligne* = un PDF a été retrouvé et examiné ; *Mention officielle* = une source institutionnelle évoque le document sans que le fichier ou la date soient retrouvés ; *Activation rapportée* = un usage est attesté (ex. activation lors d'un événement) sans preuve de l'arrêté ; *Élaboration annoncée* = une

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

source indique qu'un document est en préparation ; *À confirmer* = la preuve est à établir auprès de la collectivité.

Le cadre réglementaire applicable

Plan communal de sauvegarde (PCS)

Le PCS est obligatoire dans les communes répondant à l'un des critères prévus à l'article **L. 731-3 du Code de la sécurité intérieure** (dont, notamment : les communes couvertes par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou un plan de prévention des risques miniers, celles couvertes par un plan particulier d'intervention (PPI), celles situées en zone de sismicité 3, 4 ou 5, celles exposées à un risque important d'inondation au sens du code de l'environnement, ainsi que les communes désignées par arrêté du représentant de l'État dans le département en raison de leur exposition à des risques particuliers). Le risque sismique n'assujettit en revanche pas les communes situées en zone de sismicité 1. Pour chaque commune recensée comme assujettie, le présent rapport précise le critère applicable lorsqu'il a pu être identifié et signale que la justification exacte et la **notification préfectorale** (qui fait courir le délai d'élaboration de deux ans) sont à confirmer commune par commune. Le présent rapport ne qualifie aucun PCS de « en retard » faute de disposer des dates de notification applicables.

DICRIM

Le DICRIM est mis à jour **en tant que de besoin**, notamment lorsque de nouvelles informations sur un risque majeur sont communiquées ou à la suite d'une évolution du PCS. Il est **révisé dans un délai maximal de cinq ans**. Le DICRIM informe sur les **moyens d'indemnisation prévus en cas de catastrophe naturelle** (il s'agit d'une information à délivrer, et non d'une procédure d'indemnisation propre au document). Le maire organise par ailleurs des **actions de communication relatives aux risques majeurs au moins une fois tous les deux ans**, et fait connaître l'existence du DICRIM par un moyen approprié. Le DICRIM est obligatoire dans les communes répondant aux critères prévus par le code de l'environnement (notamment celles concernées par un plan particulier d'intervention, un PPRN ou un plan de prévention des risques miniers, certaines zones sismiques, certaines communes exposées aux feux de forêt, ou désignées par arrêté préfectoral en raison d'un risque majeur particulier, en application de l'article R. 125-10 du code de l'environnement, qui définit les communes assujetties ; le **contenu** de l'information communale sur les risques majeurs est précisé aux articles R. 125-11 et suivants du même code). L'assujettissement effectif est à établir commune par commune.

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)

Le PICS est obligatoire pour l'EPCI concerné dès lors qu'**au moins une commune membre est soumise à l'obligation d'élaborer un PCS** (article L. 731-4 du Code de la sécurité intérieure, loi Matras n° 2021-1520 du 25 novembre 2021). Le délai de **cinq ans** prévu par la loi arrive à échéance le **26 novembre 2026**, date couramment retenue par les sources institutionnelles. **L'absence de document public repéré ne permet pas de conclure à l'absence de plan ou de travaux préparatoires** ; l'état d'avancement doit être confirmé auprès de l'agglomération.

Projet alimentaire territorial (PAT)

Le PAT s'appuie sur l'article **L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime**, qui prévoit l'élaboration concertée du projet et ses objectifs de structuration du système alimentaire territorial. Le présent rapport distingue le statut du PAT, son niveau de reconnaissance, les données de diagnostic et les objectifs annoncés.

Les risques majeurs du territoire

Le risque structurant du territoire est l'**inondation par débordement de l'Orge et de la Sallemouille**, couvert par le **PPRi de l'Orge et de la Sallemouille** (arrêté interpréfectoral du **16 juin 2017**), approuvé le 16 juin 2017, qui couvre **14 des 21 communes** de l'agglomération (liste officielle de la notice DDTPP 91). S'y ajoutent : les PPRi prescrits de la Rémarde/Prédecelle/Charmoise (Breuillet, Bruyères-le-Châtel, Ollainville) ; le **transport de marchandises dangereuses (TMD)** documenté par le DDRM 2024 pour l'ensemble du territoire ; le site nucléaire de défense **CEA DAM Île-de-France** à Bruyères-le-Châtel (avec plan particulier d'intervention PPI et commission locale d'information) ; le retrait-gonflement des argiles ; la zone de sismicité 1 (très faible) ; et les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Tableau de preuve des PPRN

Commune	Plan / acte	Statut	Date	Référence
Arpajon	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille	Approuvé	16/06/2017	arrêté interpréfectoral
Brétigny-sur-Orge	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille	Approuvé	16/06/2017	arrêté interpréfectoral
Breuillet	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille	Approuvé	16/06/2017	arrêté interpréfectoral

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Commune	Plan / acte	Statut	Date	Référence
Bruyères-le-Châtel	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille	Approuvé	16/06/2017	arrêté interpréfectoral
Égly	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille	Approuvé	16/06/2017	arrêté interpréfectoral
Leuville-sur-Orge	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille	Approuvé	16/06/2017	arrêté interpréfectoral
Longpont-sur-Orge	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille	Approuvé	16/06/2017	arrêté interpréfectoral
Morsang-sur-Orge	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille	Approuvé	16/06/2017	arrêté interpréfectoral
Ollainville	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille	Approuvé	16/06/2017	arrêté interpréfectoral
Saint-Germain-lès-Arpajon	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille	Approuvé	16/06/2017	arrêté interpréfectoral
Sainte-Geneviève-des-Bois	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille	Approuvé	16/06/2017	arrêté interpréfectoral
Saint-Michel-sur-Orge	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille	Approuvé	16/06/2017	arrêté interpréfectoral
Villemoisson-sur-Orge	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille	Approuvé	16/06/2017	arrêté interpréfectoral
Villiers-sur-Orge	PPRi de l'Orge et de la Sallemouille	Approuvé	16/06/2017	arrêté interpréfectoral
Breuillet	PPRi Rémarde/Prédecelle/Charmoise	Prescrit (élaboration en cours)	19/12/2000 / 07/01/2002	arrêté préfectoral
Bruyères-le-Châtel	PPRi Rémarde/Prédecelle/Charmoise	Prescrit (élaboration en cours)	19/12/2000 / 07/01/2002	arrêté préfectoral

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Commune	Plan / acte	Statut	Date	Référence
Ollainville	PPRi Rémarde/Prédecelle/Charmoise	Prescrit (élaboration en cours)	19/12/2000 / 07/01/2002	arrêté préfectoral

Note : ce tableau recense les PPRN identifiés dans les sources consultées. Le **PPRi de l'Orge et de la Sallemouille**, approuvé par arrêté interpréfectoral du **16 juin 2017**, concerne **34 communes au total** ; la notice officielle de présentation (préfecture / DDTPP 91) confirme qu'il couvre, au sein de Cœur d'Essonne Agglomération, **14 communes** : Arpajon, Brétigny-sur-Orge, Breuillet, Bruyères-le-Châtel, Égly, Leuville-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Ollainville, Saint-Germain-lès-Arpajon, Saint-Michel-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Villemoisson-sur-Orge et Villiers-sur-Orge. Les **PPRi de la Rémarde / Prédecelle / Charmoise** sont en cours d'élaboration (prescrits) et concernent Breuillet, Bruyères-le-Châtel et Ollainville. Les autres critères d'assujettissement PCS (PPR minier, PPI, TRI, risques particuliers) n'ont pas été identifiés sur le territoire, sans que leur absence puisse être certifiée. **Distinction à retenir** : le nombre de communes couvertes par un plan (14 pour ce PPRi) ne doit pas être confondu avec le nombre d'enregistrements PPRN dans la base GASPAR (entrées de base pouvant, selon le croisement, être rattachées à plusieurs plans ou comptées différemment) ; le chiffre « 14 » cité en annexe renvoie aux enregistrements PPRN récupérés, à rapprocher des 14 communes recensées ici.

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Deuxième partie - Le DICRIM à l'échelle des 21 communes

L'état des lieux

Indicateur	Valeur
Communes avec DICRIM recensé (GASPAR), consultation 01-02/11/2026	0 / 21
Communes avec DICRIM consultable en ligne	6 / 21
Commune avec mention officielle, document non retrouvé	1 / 21 (Saint-Germain-lès-Arpajon)
Communes sans document repéré dans les sources en ligne	14 / 21

Constat : lors de la consultation effectuée les 1er et 2 novembre 2026, aucun DICRIM n'a été retrouvé dans la base GASPAR pour les 21 communes (résultat de la consultation, qui n'équivaut pas à une certification de l'absence de déclaration). La recherche sur les sources publiques a, en revanche, permis d'identifier **six documents DICRIM consultables en ligne** et **une mention officielle** (Saint-Germain-lès-Arpajon) sans document retrouvé. Ces résultats ne permettent pas d'établir l'existence ou l'absence d'un document non publié pour les autres communes. Le taux national de référence (ordre de grandeur issu des bases Géorisques, cité dans le cahier des charges 10CRIM) est d'environ 27,6 %, sans source ni millésime publiable à ce stade.

Le DICRIM de Sainte-Geneviève-des-Bois (commune cible)

Élément	Valeur
DICRIM recensé dans GASPAR (consultation 01-02/11/2026)	NON
DICRIM consultable en ligne (site officiel de la Ville)	OUI
Édition indiquée	Édition 2020
Fichier PDF mis en ligne	08/02/2021 (dossier 2024/12)

Contributions au contrôle de conformité : la date de dernière **révision effective** du document ne peut être déduite ni d'une date de fichier PDF ni d'une date de mise en ligne : elle doit être confirmée auprès de la Ville (le

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

document « édition 2020 » approche de la limite réglementaire de cinq ans, sous réserve de cette date réelle). Trois vérifications complémentaires sont recommandées : la présence des **moyens d'indemnisation en cas de catastrophe naturelle** (aucun passage relatif aux moyens d'indemnisation n'a été identifié lors de la lecture du PDF consulté ; ce point reste à vérifier au regard du document complet et de ses annexes), la **communication** par le maire de l'existence du DICRIM et les **actions bisannuelles** relatives aux risques majeurs, et le détail des risques couverts. # Troisième partie - Le PCS à l'échelle des 21 communes

États des PCS par commune

Commune	Statut de preuve du PCS	Détail
Arpajon	Mention officielle ; arrêté non retrouvé	DICRIM 2024 indique que le document complète le PCS ; Arpajon couverte par PPRi de l'Orge et de la Sallemouille.
Avrainville	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	Aucune trace d'un PCS arrêté ou révisé en ligne.
Breuillet	Existence mentionnée ; arrêté non retrouvé	PCS activé lors des inondations des 10-11/10/2024 ; année d'arrêté de création non publiée.
Bruyères-le-Châtel	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	Aucune trace d'arrêté PCS en ligne ; assujettie (PPRI Rémarde prescrit).
Brétigny-sur-Orge	Mention officielle ; arrêté non retrouvé	Page DICRIM officielle décrit le PCS comme outil opérationnel ; couverte par PPRi + périmètre IAL 21/12/2012.
Cheptainville	Élaboration annoncée (en cours) ; aucune preuve d'arrêté	CR conseil municipal 26/09/2019 : PCS « à élaborer rapidement » ; élaboration encore à venir, aucun arrêté trouvé.
Fleury-Mérogis	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	Cellule PCS communale '-', rien sur le site officiel.
Guibeville	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	« Plan d'alerte et d'urgence » = registre personnes vulnérables canicule, PAS un PCS (vérifié dans le PDF).
La Norville	Aucune preuve publique repérée ; à	Cellule PCS communale '-' ; rien sur

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Commune	Statut de preuve du PCS	Détail
	confirmer	lanorville91.fr.
Le Plessis-Pâté	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	Aucune trace en ligne ; aucun PPRN sur la commune donc pas d'obligation PCS au titre PPRN.
Leuville-sur-Orge	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	Cellule PCS communale '-' ; PCS obligatoire en droit (PPRi Orge) mais aucun document public trouvé.
Longpont-sur-Orge	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	Cellule PCS communale '-' ; PCS obligatoire en droit (PPRi Orge) mais aucun document public trouvé.
Marolles-en-Hurepoix	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	Cellule PCS communale '-' ; rien sur marolles-en-hurepoix.fr.
Morsang-sur-Orge	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	Cellule PCS communale '-' ; PCS obligatoire en droit (PPRi Orge) mais aucun document public trouvé.
Ollainville	Existence (2016) + actualisation annoncée (2024) ; arrêté non retrouvé	PCS élaboré en 2016, actualisation en cours signalée juin 2024 ; arrêté non retrouvé.
Saint-Germain-lès-Arpajon	Existence mentionnée ; date non publiée	PCS « existe », activé lors d'un épisode de vigilance rouge canicule ; date d'arrêté non publiée en ligne.
Saint-Michel-sur-Orge	Existence mentionnée ; date non publiée	PCS mentionné officiellement, élaboré en lien avec le SDIS et la préfecture ; date non publiée.
Villemoisson-sur-Orge	Acte : arrêté consultable	Le DICRIM est consultable en ligne (PDF). Un arrêté municipal n° 2017/81 du 17 juillet 2017 est par ailleurs évoqué pour le PCS et pour le DICRIM ; l'objet exact de l'acte et son articulation avec le document de risque sont à confirmer (même référence citée pour les deux documents). S'il s'agit d'un seul acte, son intitulé et sa portée doivent être

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Commune	Statut de preuve du PCS	Détail
		vérifiés.
Villiers-sur-Orge	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	Aucune trace en ligne ; PCS obligatoire en droit (PPRi Orge) mais non publié.
Égly	Aucune preuve publique repérée ; à confirmer	Aucune trace d'arrêté PCS en ligne ; assujettie (PPRi de l'Orge et de la Sallemouille).
Sainte-Geneviève-des-Bois (cible)	Existence mentionnée (page Police municipale) ; arrêté non retrouvé	Consultable en mairie selon le DICRIM ; année d'arrêté à confirmer

Note de comptage : aucun total global de PCS n'est publié dans le présent rapport, car les preuves sont de nature hétérogène (acte, mention, activation rapportée, élaboration annoncée). Cheptainville n'est pas comptée comme disposant d'un PCS établi : seule une élaboration annoncée en septembre 2019 est rapportée.

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Quatrième partie - Le Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)

Indicateur	Valeur
EPCI concerné	CA Cœur d'Essonne Agglomération (21 communes)
Obligation PICS	OUI (au moins une commune soumise au PCS - article L. 731-4 du CSI)
Échéance réglementaire	26 novembre 2026 (délai de cinq ans, loi Matras du 25 novembre 2021)
Document public d'avancement repéré (01-02/11/2026)	Aucun

Point de vigilance : à l'approche de l'échéance du **26 novembre 2026, aucun document public attestant de l'état d'avancement du PICS** n'a été identifié dans les sources consultées les 1er et 2 novembre 2026. Les états possibles restent distincts et non départageables en l'état : plan en cours d'élaboration, projet présenté à une instance, plan adopté, plan transmis aux communes, ou exercices opérationnels engagés (site de l'agglomération, préfecture de l'Essonne, direction départementale des territoires). Ce constat ne permet pas de conclure à l'absence de travaux ou de plan. **L'état d'avancement et, le cas échéant, la date d'adoption doivent être confirmés auprès de l'agglomération.**

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Cinquième partie - La résilience alimentaire et le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le PAT de Cœur d'Essonne

Élément	Valeur
Porteur	Cœur d'Essonne Agglomération (programme SESAME)
Périmètre	21 communes
Reconnaissance par l'État	Reconnu (présenté par la DRIAAF comme l'un des PAT franciliens)
Niveau de reconnaissance	**À confirmer** : la fiche France PAT comporte des indications contradictoires (niveau 1 selon une lecture, mention de niveau 2 dans le même extrait)
Contact	sesame@coeuressonne.fr

Chiffres à confirmer (chacun doit être rapporté à un millésime et à une source, voir annexe) : environ 2 945 ha de surface agricole utile (22 % du territoire) ; 34 exploitations dont 9 en bio ; environ 156 restaurants collectifs inscrits dont 134 télédéclarés ; 25 associations luttant contre la précarité alimentaire ; 23 porteurs de projets installés ou confortés (17 exploitations, 290 ha mobilisés entre 2020 et fin 2024) ; Ferme de l'Envol (75 ha, maraîchage, élevage et céréales bio, base 217). Les objectifs annoncés du programme SESAME visent « 50 % de la restauration collective et 10 % de la consommation globale en produits bio et locaux ».

Les initiatives de résilience alimentaire repérées

- **Restauration collective scolaire** : entente intercommunale signée le 29/11/2022 (Sainte-Geneviève-des-Bois, La Norville, Cheptainville), repas préparés dans la **cuisine centrale de Sainte-Geneviève-des-Bois** ; des taux de produits de qualité et durables (loi EGALIM) sont communiqués par la collectivité pour 2025 ; leur valeur exacte, leur base de calcul et leur source doivent être confirmés (chiffre non validé dans le présent rapport) ;
- **Cantine à 1 euro** : dispositif social pour les familles aux quotients familiaux les plus faibles ;

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

- **Jardins partagés** : « Les Jardins de la Here » (31 parcelles), PERMAGARDEN ;
- **Circuits courts** : annuaire de producteurs en circuit court, carte « Où trouver vos produits locaux ? » de l'agglo ;
- **Eau potable** : régie publique Eau Cœur d'Essonne ; aucun forage AEP sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois (dépendance au réseau). Ces chiffres doivent être confirmés et datés.

La place de l'alimentation dans les dispositifs de crise

Aucun volet spécifique de continuité alimentaire n'a été identifié dans les documents publics consultés (DICRIM de la commune cible, mentions des PCS accessibles, statut du PICS non documenté). Cette formulation décrit la limite de la recherche sans conclure à une absence absolue. La continuité alimentaire est proposée dans le plan d'action comme **un axe à étudier** dans le cadre du PICS et du PAT, sauf preuve documentaire d'une stratégie déjà adoptée.

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Sixième partie - Descriptif politique des 21 communes

Note de méthode : les données suivantes correspondent à la **mandature 2026-2032**, issue des élections municipales des **15 et 22 mars 2026** (confirmées par le ministère de l'Intérieur). Elles reposent sur le **Répertoire National des Élus** (ministère de l'Intérieur, fichier post-municipal 2026) croisé avec les résultats officiels des scrutins et la presse locale. Chaque nom, résultat et étiquette doit être vérifié individuellement à partir des résultats officiels et des procès-verbaux d'installation, tel que fourni ci-dessous. Aucun classement global en « gauche » ou « droite » n'est établi : seules les étiquettes déclarées et leurs sources sont rapportées.

Sainte-Geneviève-des-Bois (commune cible)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Frédéric Petitta, étiquette Parti Socialiste (PS), réélu au premier tour du 15/03/2026 (54,57 %), fonctions depuis le 22/03/2026 ; également élu président de Cœur d'Essonne Agglomération le 07/04/2026 (38 voix contre 33). Source : RNE + presse (01/11/2026) ;
- **Coordonnées** : Place Roger-Perriaud, 91700 ; 01 69 46 80 00 ; le-maire@sgdb91.com (à confirmer) ; sgdb91.com.

Les 20 autres communes

Arpajon (91021, 11698 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Isabelle Perdereau nouvellement élue - élue second tour 22/03/2026 (56,16 %), installée 29/03/2026, succède à Christian Beraud (non-candidat). ;
- **DICRIM** : Document consultable en ligne (édition 2024) ;
- **PCS** : existant (année d'arrêté non confirmée par une source primaire) ;
- **Coordonnées** : Hôtel de ville, 70 Grande Rue, 91290 ; 01 69 26 15 05 ; arpajon91.fr ;
- **Risques majeurs** : Inondation (PPRi de l'Orge et de la Sallemouille 16/06/2017), TMD (route/fer/canalisations), retrait-gonflement argiles, zone de sismicité 1, risque industriel.

Avrainville (91041, 1052 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Philippe Le Fol, réélu - réélu 1er tour 15/03/2026, installé 22/03/2026 ; vice-

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

président de l'agglo délégué qualité des espaces publics et voirie. ;

- **DICRIM** : Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées ;
- **PCS** : information non confirmée par une source primaire ;
- **Coordonnées** : Château du Merle Blanc, 1 rue du Parc, 91630 ; 01 64 91 30 08 ; avrainville.fr ;
- **Risques majeurs** : TMD (route/fer), zone de sismicité 1, retrait-gonflement argiles (à confirmer).

Breuillet (91105, 9157 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Bernard Spotti nouvellement élu - élu 1er tour 15/03/2026 (76,97 %), ancien maire (2014) redevenu maire, installé 20/03/2026. ;
- **DICRIM** : Document consultable en ligne (édition 2024) ;
- **PCS** : existant, activé crue octobre 2024 ;
- **Coordonnées** : 42 Grand Rue, 91650 ; 01 69 94 60 40 ; ville-breuillet.fr ;
- **Risques majeurs** : Inondation (PPRi de l'Orge et de la Sallemouille + PPRi Rémarde/Prédecelle/Charmoise prescrits), TMD, zone de sismicité 1, crue vécue 10/2024.

Bruyères-le-Châtel (91115, 3788 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Valérie Pique nouvellement élue - élue 1er tour 15/03/2026 (64,44 %), élue maire à l'unanimité le 20/03/2026. ;
- **DICRIM** : Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées ;
- **PCS** : information non confirmée par une source primaire ;
- **Coordonnées** : 2 rue des Vignes, 91680 ; 01 64 90 07 18 ; bruyereslechatel.fr ;
- **Risques majeurs** : Inondation (PPRi de l'Orge + PPRi Rémarde/Charmoise prescrits), risque nucléaire (CEA DAM Île-de-France, défense), sur la commune + PPI, TMD, zone de sismicité 1.

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Brétigny-sur-Orge (91103, 26658 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Nicolas Méary, réélu - réélu 1er tour 15/03/2026 (53,76 %), liste « J'aime Brétigny », installé 21/03/2026. ;
- **DICRIM** : Document consultable en ligne (édition 2011) ;
- **PCS** : existant (année d'arrêté non confirmée par une source primaire) ;
- **Coordonnées** : 44 rue de la Mairie, 91220 ; 01 69 88 40 40 ; bretigny91.fr ;
- **Risques majeurs** : Inondation (PPRi de l'Orge et de la Sallemouille), retrait-gonflement argiles (aléa fort), TMD (N104, D19, voie ferrée, oléoduc, 2 gazoducs), IAL, gare ferroviaire identifiée comme site de triage de wagons dans l'analyse du risque TMD.

Cheptainville (91156, 2204 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Kim Delmotte, réélue - réélue 1er tour 15/03/2026 (58,41 %), installée 20/03/2026. ;
- **DICRIM** : Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées ;
- **PCS** : en cours (élaboration attendue au 26/09/2019) ;
- **Coordonnées** : 5 rue du Ponceau, 91630 ; 01 69 14 82 12 ; cheptainville.fr ;
- **Risques majeurs** : TMD (route/fer), retrait-gonflement argiles (PLU), zone de sismicité 1.

Fleury-Mérogis (91235, 13721 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Yahaya Soukouna nouvellement élu - élu 1er tour 15/03/2026 (50,71 %), liste « Fleury en Commun », installé 21/03/2026, succède à Olivier Corzani. ;
- **DICRIM** : Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées ;
- **PCS** : information non confirmée par une source primaire ;
- **Coordonnées** : 12 rue Roger-Clavier, 91700 ; 01 69 46 72 00 ; mairie@mairie-fleury-merogis.fr ; fleurymerogis.fr ;
- **Risques majeurs** : Inondation, zone de sismicité 1, TMD, mouvements de terrain (catnat sécheresse 2003).

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Guibeville (91292, 923 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Thierry Ratoni nouvellement élu - liste unique élue 1er tour 15/03/2026 (100 %), installé 20/03/2026, succède à Michel Collet. ;
- **DICRIM** : Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées ;
- **PCS** : information non confirmée par une source primaire ;
- **Coordonnées** : Rue Pasteur, 91630 ; 01 64 90 26 33 ; mairie@guibeville.fr ; guibeville.fr ;
- **Risques majeurs** : Séisme zone 1 (source communale).

La Norville (91457, 4268 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Fabienne Leguicher, réélue - réélue 1er tour 15/03/2026 (51,22 %), liste « Expérience et renouveau », installée 21/03/2026. ;
- **DICRIM** : Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées ;
- **PCS** : information non confirmée par une source primaire ;
- **Coordonnées** : 1 rue Pasteur, 91290 ; 01 69 26 19 00 ; mairie@lanorville91.fr ; lanorville91.fr ;
- **Risques majeurs** : Inondation, mouvement de terrain, zone de sismicité 1, TMD. Participe à l'entente de restauration scolaire (Sainte-Geneviève).

Le Plessis-Pâté (91494, 4154 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Sylvain Tanguy, réélu - réélu 1er tour 15/03/2026 (100 %, liste unique), maire depuis 18/05/2020, installé 20/03/2026. ;
- **DICRIM** : Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées ;
- **PCS** : information non confirmée par une source primaire ;
- **Coordonnées** : Place du 8-Mai-1945, 91220 ; 01 60 85 59 00 ; secretariatdumaire@leplessispate.fr ;
- **Risques majeurs** : Inondation, mouvement de terrain, zone de sismicité 1, TMD ; 15 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Accueille la Ferme de l'Envol (programme SESAME).

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Leuville-sur-Orge (91333, 4271 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Éric Braive, réélu - réélu 1er tour 15/03/2026 (71,31 %), maire depuis 2014 ; ancien président de l'agglo (jusqu'au 07/04/2026). ;
- **DICRIM** : Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées ;
- **PCS** : information non confirmée par une source primaire ;
- **Coordonnées** : 28 rue Jules-Ferry, 91310 ; 01 60 85 29 60 ; mairie@leuville.fr ; leuville.fr ;
- **Risques majeurs** : Inondation (PPRi de l'Orge et de la Sallemouille, AZI), mouvement de terrain, zone de sismicité 1, TMD.

Longpont-sur-Orge (91347, 6482 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Charlène Badina nouvellement élue - élue second tour 22/03/2026 (48,02 %), liste « Ensemble pour Longpont », installée 27/03/2026, succède à Alain Lamour. ;
- **DICRIM** : Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées ;
- **PCS** : information non confirmée par une source primaire ;
- **Coordonnées** : Place des Combattants, 91310 ; 01 69 01 68 18 ; accueil@mairie-longpont91.fr ; mairie-longpont91.fr ;
- **Risques majeurs** : Inondation (PPRi de l'Orge et de la Sallemouille, AZI), mouvement de terrain, zone de sismicité 1, TMD. Siège de l'abbaye de Longpont.

Marolles-en-Hurepoix (91376, 5708 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Nicolas Murail nouvellement élu - élu 1er tour 15/03/2026 (56,01 %), liste « Un nouvel élan pour Marolles », installé 21/03/2026, succède à Georges Joubert (UDI). ;
- **DICRIM** : Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées ;
- **PCS** : information non confirmée par une source primaire ;
- **Coordonnées** : 1 avenue Charles-de-Gaulle, 91630 ; 01 69 14 14 40 ; mairie@marolles-en-hurepoix.fr ; marolles-en-hurepoix.fr ;

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

- **Risques majeurs** : Mouvement de terrain, zone de sismicité 1, TMD.

Morsang-sur-Orge (91434, 21667 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Marianne Duranton, réélue - réélue 1er tour 15/03/2026 (53,84 %), liste « Morsang Ville à Vivre », installée 22/03/2026 ; vice-présidente agglo habitat. ;
- **DICRIM** : Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées ;
- **PCS** : information non confirmée par une source primaire ;
- **Coordonnées** : Square Alexandre-Christophe, 91390 ; 01 69 25 39 00 ; cabinetdumaire@ville-morsang.fr ; morsang.fr ;
- **Risques majeurs** : Inondation (PPRi de l'Orge et de la Sallemouille, AZI), mouvement de terrain, zone de sismicité 1, TMD.

Ollainville (91461, 5455 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Jean-Michel Giraudeau, réélu - réélu 1er tour 15/03/2026 (61,82 %), maire depuis 2020, installé 22/03/2026. ;
- **DICRIM** : Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées ;
- **PCS** : existant (2016, actualisation en cours) ;
- **Coordonnées** : 2 rue de la Mairie, 91340 ; 01 69 26 19 19 ; accueil@mairie-ollainville91.fr ; mairie-ollainville91.fr ;
- **Risques majeurs** : Inondation (deux PPRi : Rémarde maj 19/03/2025 + Orge-Sallemouille maj 14/01/2026), dispositif d'alerte « Vigi Orge ».

Saint-Germain-lès-Arpajon (91552, 11623 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Christian Kervazo nouvellement élu - élu 1er tour 15/03/2026 (74,59 %), ancien premier adjoint du sortant Norbert Santin (non-candidat), installé 21/03/2026. ;
- **DICRIM** : Mention officielle, document non retrouvé ;
- **PCS** : existant (date non publiée) ;

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

- **Coordonnées** : 3 rue René-Dècle, 91180 ; 01 69 26 26 20 ; ville-sgla.fr ;
- **Risques majeurs** : Inondation (PPRi de l'Orge et de la Sallemouille), mouvement de terrain, zone de sismicité 1, TMD.

Saint-Michel-sur-Orge (91570, 21776 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Sophie Rigault, réélue - réélue 1er tour 15/03/2026 (66,63 %), liste « Saint-Michel toujours ensemble », maire depuis 2014, installée 21/03/2026. ;
- **DICRIM** : Document consultable en ligne (~2019) ;
- **PCS** : existant (date non publiée) ;
- **Coordonnées** : 16 rue de l'Église, 91240 ; saintmichelsurorge.fr ;
- **Risques majeurs** : Inondation (PPRi de l'Orge et de la Sallemouille), mouvement de terrain, zone de sismicité 1, TMD. Commune la plus peuplée de l'agglomération.

Villemoisson-sur-Orge (91667, 7332 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Jean-Michel Diard nouvellement élu - élu second tour 22/03/2026 (58,43 %), installé 27/03/2026, succède à François Cholley. ;
- **DICRIM** : Document consultable en ligne (édition 2017) ;
- **PCS** : existant (arrêté 17/07/2017) ;
- **Coordonnées** : 22 avenue du Grand-Orme, 91360 ; villemoisson.fr ;
- **Risques majeurs** : Inondation (PPRi Orge, crue de référence 1978), mouvement de terrain, zone de sismicité 1, TMD, retrait-gonflement argiles.

Villiers-sur-Orge (91685, 4545 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Gilles Fraysse, réélu - réélu 1er tour 15/03/2026 (75,99 %), liste « Vivre Villiers », maire depuis 2020, installé 21/03/2026. ;
- **DICRIM** : Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées ;

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

- **PCS** : information non confirmée par une source primaire ;
- **Coordonnées** : 6 rue Jean-Jaurès, 91700 ; villiers-sur-orge.fr ;
- **Risques majeurs** : Inondation (PPRi de l'Orge et de la Sallemouille), mouvement de terrain, zone de sismicité 1, TMD.

Égly (91207, 7166 hab)

- **Maire (mandature 2026-2032)** : Benoît Frimon-Richard nouvellement élu - élu 1er tour 15/03/2026 (73,23 %), installé 22/03/2026, succède à Édouard Matt. ;
- **DICRIM** : Aucun document repéré dans les sources en ligne consultées ;
- **PCS** : information non confirmée par une source primaire ;
- **Coordonnées** : 4 Grande Rue, 91520 ; 01 69 26 28 00 ; mairie-egly@mairie-egly.fr ; mairie-egly.fr ;
- **Risques majeurs** : Inondation (PPRi de l'Orge et de la Sallemouille), TMD (route/fer/canalisations), zone de sismicité 1.

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Septième partie - La comparaison des échelles territoriales

Échelle	DICRIM recensé (GASPAR)	DICRIM consultable en ligne	PCS (statut de preuve)	PICS	PAT
Sainte-Geneviève-des-Bois	0	OUI (édition 2020)	Existence mentionnée	-	OUI (Cœur d'Essonne)
CA Cœur d'Essonne Agglomération (21 communes)	0/21	6/21 (+ 1 mention)	États hétérogènes (voir 3e partie)	Échéance 26 novembre 2026, avancement non documenté	OUI (SESAME, niveau à confirmer)

Constats comparatifs : le territoire présente un **double contraste** - une très faible déclaration (0 DICRIM dans GASPAR lors de la consultation) mais plusieurs documents réels publiés en ligne ; des PCS de statuts hétérogènes ; un PICS à l'échéance imminente sans avancement documenté ; et un PAT structuré dont la dimension alimentaire ne trouve pas encore de traduction documentée dans les dispositifs de crise.

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Huitième partie - Les constats majeurs

1. **Écart entre documents et bases** : lors de la consultation du 01-02/11/2026, aucun DICRIM n'a été retrouvé dans GASPAR pour les 21 communes, alors qu'au moins six DICRIM sont consultables en ligne. Cet écart doit être interprété avec prudence (absence en base ≠ inexistence) ;
2. **Risque majeur structurant : l'inondation** (PPRi de l'Orge et de la Sallemouille approuvé 16/06/2017, 34 communes au total dont plusieurs de l'agglomération, dont Sainte-Geneviève-des-Bois) ; risque nucléaire CEA DAM à Bruyères-le-Châtel ;
3. **PCS** : statuts de preuve très hétérogènes, peu d'années d'arrêté publiques ; aucune qualification de retard sans date de notification préfectorale ;
4. **PICS** : échéance légale du **26 novembre 2026**, avancement non documenté publiquement ;
5. **PAT** : cadre territorial pertinent (SESAME) mais niveau de labellisation et chiffres à harmoniser et à dater ;
6. **Résilience alimentaire** : aucun volet de continuité alimentaire repéré dans les documents publics consultés (axe d'étude à proposer).

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Neuvième partie - Plan d'action et opportunités de conseil

Synthèse exécutive

1. Faits établis par un acte ou un document primaire

- Le **PPRi de l'Orge et de la Sallemouille** a été approuvé par arrêté interpréfectoral du **16 juin 2017** (préfecture de l'Essonne) ; il concerne **34 communes au total**, dont plusieurs de Cœur d'Essonne Agglomération (dont Sainte-Geneviève-des-Bois). Le périmètre intercommunal exact doit être établi à partir de la liste officielle et des cartes réglementaires ;
- Des **DICRIM consultables en ligne** ont été identifiés pour **6 communes** (soit **7 fichiers PDF**, Brétigny-sur-Orge en publiant deux) : Sainte-Geneviève-des-Bois (édition 2020), Arpajon (édition 2024), Brétigny-sur-Orge (intitulé « 2011 »), Breuillet (édition 2024), Saint-Michel-sur-Orge (~2019) et Villemoisson-sur-Orge (PDF du DICRIM consultable en ligne ; l'acte de référence, objet exact à confirmer, est un arrêté municipal n° 2017/81 du 17 juillet 2017) ;
- Le **PCS de Villemoisson-sur-Orge** est mentionné comme arrêté le 17 juillet 2017 ; l'objet exact de l'acte (PCS et/ou DICRIM) reste à confirmer (même référence n° 2017/81 citée) ;
- Le **PAT de Cœur d'Essonne** est reconnu par l'État (programme SESAME) : l'État (DRIAAF) l'a présenté comme l'un des PAT franciliens ; le niveau de reconnaissance (1 ou 2) reste à confirmer (voir point à confirmer).

2. Constats issus de pages publiques

- Le **PCS de Breuillet** a été activé lors des inondations des 10 et 11 octobre 2024 (indice d'usage, sans qu'un arrêté soit retrouvé) ;
- Le **PCS d'Ollainville** (élaboré en 2016) est en cours d'actualisation (mention officielle, juin 2024) ;
- Des **PCS mentionnés officiellement** existent pour Arpajon (DICRIM 2024), Brétigny-sur-Orge (page officielle), Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Germain-lès-Arpajon (active lors d'un épisode de canicule) et Sainte-Geneviève-des-Bois (page Police municipale).

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

3. Informations seulement mentionnées

- Le DICRIM de **Saint-Germain-lès-Arpajon** est évoqué officiellement (mention) sans qu'un document ou une date soient retrouvés ;
- L'élaboration d'un PCS pour **Cheptainville** était annoncée comme nécessaire au conseil municipal de septembre 2019, sans preuve d'arrêté plus récent ;
- Le niveau de labellisation du PAT (1 ou 2) : la fiche France PAT consultée comporte des indications contradictoires.

4. Points restant à confirmer

- **PICS de Cœur d'Essonne Agglomération** : état d'élaboration et d'adoption à confirmer avant l'échéance du **26 novembre 2026** ;
- Critères d'assujettissement **PCS** et notifications préfectorales commune par commune ;
- Dates de révision effectives des **DICRIM** et des **PCS** (peu d'années d'arrêté publiques) ;
- Niveau de reconnaissance du PAT et millésime des chiffres alimentaires.

1. **Confirmer formellement l'état du PICS de Cœur d'Essonne** (élaboré, adopté, présenté à l'assemblée) avant l'échéance du 26 novembre 2026 ;
2. **Vérifier les critères d'assujettissement PCS et les notifications préfectorales** commune par commune (y compris les critères autres que le PPRN) ;
3. **Obtenir les arrêtés d'approbation et les dates de révision des PCS** ;
4. **Confirmer la date de révision du DICRIM** de Sainte-Geneviève-des-Bois et des autres communes ;
5. **Déclarer et réviser les DICRIM** : accompagner la transmission aux services de l'État (correction de la donnée GASPAR) ;
6. **Résoudre la divergence de labellisation du PAT** et dater les chiffres alimentaires ;
7. **Étudier la continuité alimentaire (PICS-PAT)** comme axe à intégrer aux dispositifs de crise, sauf preuve d'une stratégie déjà adoptée ;
8. **Dans l'attente des confirmations, ne pas présenter ces écarts comme des absences** mais comme des

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

points à vérifier auprès des collectivités.

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Conclusion

Les recherches réalisées font apparaître des écarts entre les documents consultables en ligne et les informations recensées dans les bases interrogées. Ces écarts doivent être interprétés avec prudence : l'absence d'un document en ligne ou dans une base ne permet pas, à elle seule, d'en établir l'inexistence. Les priorités immédiates sont de confirmer auprès de Cœur d'Essonne Agglomération l'état du **PICS** avant l'échéance du **26 novembre 2026**, de vérifier les critères d'obligation **PCS** commune par commune et d'obtenir les **dates de révision** des documents. Le **PAT de Cœur d'Essonne** constitue un cadre territorial pertinent pour examiner la continuité alimentaire, mais les données de labellisation et les chiffres présentés doivent être harmonisés et sourcés.

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Sources

N°	Source	Date	Contenu
1	API Géorisques V2 / GASPAR (jeton Cerbère officiel)	01-02/11/2026	DICRIM et PPRN des 21 communes (paramètres : /gaspar/dicrim et /gaspar/pprn, codes INSEE par lot)
2	CDN files.georisques.fr (DICRIM_{INSEE}.pdf)	01-02/11/2026	Vérification PDF (résultats par commune)
3	Geo.api.gouv.fr (référentiel INSEE COG 2026)	01/11/2026	Communes, populations et codes INSEE (millésime 2026, population municipale)
4	BANATIC / geo.api.gouv.fr	01/11/2026	Composition de la CA Cœur d'Essonne Agglomération
5	Sites officiels des mairies (sgdb91, arpajon91, bretigny91, ville-breuillet, villemoisson, saintmichelsurorge.)	01-02/11/2026	DICRIM et PCS publiés (URL directes présentées en annexe)
6	Répertoire National des Élus + résultats officiels municipales 2026 (ministère de l'Intérieur)	mars-nov. 2026	Maires 2026-2032, partis, dates d'installation
7	DDRM de l'Essonne 2024 (préfecture)	2024	Risques départementaux (TMD, nucléaire CEA, PPRi)
8	Portail France PAT (france-pat.fr) + DRIAAF Île-de-France	01-02/11/2026	PAT Cœur d'Essonne (programme SESAME)
9	Mon-eau.com, communes.com, annuaire-mairie.fr, DILA	01-02/11/2026	Statuts DICRIM/PCS, coordonnées des mairies
10	Presse locale et nationale (Le Parisien, actu.fr, franceinfo, Le Républicain, La Montagne, etc.)	2026	Élections municipales et informations communales

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

N°	Source	Date	Contenu
11	Préfecture de l'Essonne / DDTPP 91 - notice officielle de présentation du PPRi Orge-Sallemouille (essonne.gouv.fr)	approuvé 16/06/2017	Arrêté interpréfectoral d'approbation + liste officielle des 34 communes couvertes (dont 14 de Cœur d'Essonne)

Code de la sécurité intérieure : articles L. 731-3 (PCS), L. 731-4 (PICS) ; **loi Matras** n° 2021-1520 du 25/11/2021 ; **code de l'environnement** (DICRIM) ; **code rural et de la pêche maritime**, article L. 111-2-2 (PAT).

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Annexe - Demandes de pièces à adresser aux collectivités

Les points signalés dans le présent rapport comme non confirmés par une source primaire consultée peuvent être levés par les demandes suivantes, adressées aux collectivités concernées.

1. À la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois (et aux 20 autres communes)

- arrêté d'approbation du **PCS**, avec sa date exacte ;
- date de la dernière **révision** du PCS et référence de l'arrêté correspondant ;
- date de **transmission du PCS au préfet** ;
- **exercices** de mise en œuvre réalisés et leurs comptes rendus ;
- arrêté d'adoption du **DICRIM**, date de dernière révision et modalités de mise à disposition du public ;
- date et nature des **actions de communication** sur les risques majeurs (obligation bisannuelle) ;
- le cas échéant, copie du **DICRIM** dans sa version complète avec annexes.

2. À Cœur d'Essonne Agglomération

- **délibération ou procès-verbal d'adoption du PICS**, ou à défaut réponse écrite précisant son état d'avancement (élaboration en cours, projet présenté, adopté, transmis aux communes, exercices engagés) ;
- date prévisionnelle d'adoption au regard de l'échéance du **26 novembre 2026** ;
- modalités de **transmission du PICS aux communes membres** ;
- documents de **stratégie alimentaire** liés au programme SESAME et au Projet Alimentaire Territorial.

3. Auprès des services de l'État (préfecture de l'Essonne, DDT 91)

- **fiche officielle France PAT** de Cœur d'Essonne Agglomération : niveau de reconnaissance (1 ou 2), date et période de validité ;
- confirmation du **périmètre exact du PPRi de l'Orge et de la Sallemouille** au sein de l'agglomération, sur la

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

base de la notice et des annexes réglementaires ;

- référence de l'**arrêté interpréfectoral du 16 juin 2017** et de ses annexes cartographiques.

4. Mode de traçabilité

Pour chaque réponse reçue, consigner : la date de la demande, la date de la réponse, la référence du document transmis et son niveau dans la grille de confiance. Les réponses permettront de mettre à jour le présent rapport et de lever, point par point, les mentions « information non confirmée par une source primaire consultée ».

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Annexe méthodologique

Dates de consultation : 1er et 2 novembre 2026.

Statut des liens HTTP 200 : un code de réponse HTTP 200 confirme qu'un serveur a répondu au moment du contrôle ; il n'atteste pas à lui seul l'authenticité, l'exhaustivité ni la validité juridique du contenu téléchargé. Les documents ont, dans la mesure du possible, été ouverts et examinés (pages, rubriques), comme précisé dans le corps du rapport.

Définition des statuts : *recensé / déclaré* = renseigné dans une base officielle (GASPAR) ; *consultable en ligne* = document PDF retrouvé et examiné sur une source publique ; *mention officielle* = source institutionnelle évoquant le document sans fichier ni date ; *existence mentionnée* = le document est évoqué sans preuve de l'acte ; *activation rapportée* = usage attesté sans preuve de l'arrêté ; *élaboration annoncée* = en préparation ; *à confirmer* = à établir auprès de la collectivité.

Paramètres Géorisques : API V2, endpoints /gaspar/dicrim et /gaspar/pprn, codes INSEE interrogés par lot (les 21 codes), consultation le 01-02/11/2026 avec le jeton Cerbère officiel. Résultats : 0 DICRIM et 14 PPRN rattachés (PPRi). Le résultat « 0 DICRIM » est celui de la consultation effectuée et ne certifie pas une absence de déclaration : il dépend des champs et de la mise à jour de la base.

Recherche sur les sources publiques : sites officiels des 21 mairies (recherche DICRIM / risques majeurs / plan communal de sauvegarde), préfecture de l'Essonne, DDRM 2024, délibérations, RNE, presse locale. **Limites** : tous les sites ne publient pas la totalité des documents ; les coordonnées téléphoniques et courriels ne sont pas publiées pour toutes les communes ; certaines dates d'arrêté ne sont pas affichées.

Documents primaires - URLs directes consultées (01-02/11/2026)

Les documents suivants ont été consultés en ligne et, pour les DICRIM, téléchargés et examinés (tous les liens renvoyaient HTTP 200 à la date de consultation) :

Commune	Document	URL directe	Statut
Sainte-Geneviève-des-Bois	DICRIM (édition 2020)	https://www.sgdb91.com/wp-content/uploads/2024/12/2021-02-08-plan-de-sauvegarde-DICRIM-brochure-md.pdf	PDF 200
Arpajon	DICRIM (édition 2024)	https://www.arpajon91.fr/	PDF 200

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Commune	Document	URL directe	Statut
		Statics/Actualites/2025/DICRIM_Arpajon_Version_Definitive.pdf	
Brétigny-sur-Orge	DICRIM (intitulé 2011)	https://www.bretigny91.fr/wp-content/uploads/2022/09/DICRIM-bretigny-sur-orge.pdf	PDF 200
Brétigny-sur-Orge (2e)	DICRIM (2019)	https://www.bretigny91.fr/wp-content/uploads/2019/10/DICRIM-Les-risques-majeurs-bretigny-sur-orge.pdf	PDF 200
Breuillet	DICRIM (édition 2024)	https://www.ville-breuillet.fr/download/DICRIM/DICRIM_-*BREUILLET_2024_new*-_pour_site_web.pdf	PDF 200
Saint-Michel-sur-Orge	DICRIM (partie 1, ~2019)	https://d2kcdqtizn4ncp.cloudfront.net/wp-content/uploads/2019/08/DICRIM_SMO-p.1-13.pdf	PDF 200
Saint-Michel-sur-Orge (2e)	DICRIM (partie 2)	https://d2kcdqtizn4ncp.cloudfront.net/wp-content/uploads/2019/08/DICRIM_SMO-p.14-41.pdf	PDF 200
Villemoisson-sur-Orge	DICRIM (phocadownload)	https://villemoisson.fr/component/phocadownload/category/1-urbanisme-environnement/44-plan-communal-de-sauvegarde?download=99:document-d-information-communal-sur-les-risques-majeurs&Itemid=101	PDF 200
Saint-Germain-lès-Arpajon	DICRIM (mention officielle, document non retrouvé)	non disponible	mention, à confirmer

© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils - +33 695 747 894 - contact@10crim.fr - SIRET : 509 465 621 00050 / APE : 7022Z

Communes sans DICRIM public retrouvé (statut : recherche documentée, à confirmer)

Pour les communes suivantes, la recherche sur les sources publiques (sites officiels, préfecture, DDRM 2024, presse) n'a pas permis d'identifier un DICRIM en ligne ni de confirmer qu'un document existe mais n'est pas publié. Conformément à la méthode, l'absence en ligne ne vaut pas preuve d'inexistence : **le statut est « recherche documentée, à confirmer »** (vérification directe recommandée en mairie).

Commune	Code INSEE	Statut
Avrainville	91041	recherche documentée, à confirmer
Bruyères-le-Châtel	91115	recherche documentée, à confirmer
Cheptainville	91156	recherche documentée, à confirmer
Égly	91207	recherche documentée, à confirmer
Fleury-Mérogis	91235	recherche documentée, à confirmer
Guibeville	91292	recherche documentée, à confirmer
Leuville-sur-Orge	91333	recherche documentée, à confirmer
Longpont-sur-Orge	91347	recherche documentée, à confirmer
Marolles-en-Hurepoix	91376	recherche documentée, à confirmer
Morsang-sur-Orge	91434	recherche documentée, à confirmer
La Norville	91457	recherche documentée, à confirmer
Ollainville	91461	recherche documentée, à confirmer
Le Plessis-Pâté	91494	recherche documentée, à confirmer
Villiers-sur-Orge	91685	recherche documentée, à confirmer

Rapport établi par 10CRIM Conseils, le 1er novembre 2026.
© Copyright tous droits réservés 10CRIM Conseils.